

SAISON
2023
2024

POUR LES
15 / 25
ANS

AVEC

ATOOUTS

NORMANDIE

BÉNÉFICIE D'AVANTAGES POUR
TES LOISIRS

atouts.normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

Adhésion
de **10 €**

Je bénéficie de :

20 €

Pour aller
au cinéma

30 €

Pour sortir en concert,
en festival ou en spectacle

30 €

Pour pratiquer un sport
ou une activité artistique

40 €

Pour se former aux BAFA/
BAFD et aux 1^{ers} secours
(PSC1/PSE/BNSSA)
Pour participer à un chantier
de jeunes bénévoles

10

rollons

D'une valeur de **10 €**
à utiliser chez les
commerçants partenaires

Valable du **1^{er} juillet**
2023 au 30 juin 2024

J'ai aussi accès à
des bons plans pour :

Gagner des places à des
événements sportifs et culturels

**Participer à des journées
de découverte** de la Normandie

Être informé sur mes droits
et sur les opportunités intéressantes
près de chez moi

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1** Je crée mon compte/je me connecte à mon compte sur <https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>
- 2** Je clique sur la tuile « volet loisirs » puis je paie l'adhésion de **10 €** (en CB ou en chèque)

NOUVEAU SUR ATOUS NORMANDIE ?

Rendez-vous chez un relais pour valider ton âge. Localise le plus proche sur la carte des partenaires en ligne. https://atouts.normandie.fr/beneficiaires/Views/Localisation_Partenaire.aspx

- 3** Mon adhésion génère un QR Code sur mon compte qui me sert de moyen de paiement pour utiliser mes avantages. Je définis un code secret.
- 4** Je présente mon QR Code et compose mon code secret pour régler mes achats dans le réseau des partenaires (Voir la carte interactive en ligne).

BESOIN D'AIDE ?

Je consulte la FAQ

Ou

J'appelle le **02 31 06 95 99**
(du lundi au vendredi)

Ou

J'envoie un message via le
formulaire de contact sur
<https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>

Futurs
Lycéens

VOTRE ORDI FOURNI !



**Votre enfant est inscrit dans un lycée
partenaire du Pack Numérique Lycéen ?
Voici ce qu'il faut savoir...**



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



UNION EUROPÉENNE
Fonds européen de
développement régional
Financement dans le cadre
de la région de l'Union
à la pandémie de Covid-19

Le contenu du Pack Numérique Lycéen



→ **Le prêt** d'un ordinateur portable



→ **Des tutoriels** pour prendre en main l'ordinateur



→ **Un accès** à l'espace numérique de travail « L'Éduc de Normandie »



→ **Un accompagnement spécifique** pour les lycéens qui en ont besoin



→ **Des ressources** numériques éducatives utiles pour la scolarité



→ **Une connexion wifi** dans l'enceinte du lycée
Déploiement progressif : programmation des travaux en cours

Comment donner votre accord pour le prêt de l'ordinateur ?



L'accord des parents est indispensable pour les lycéens mineurs.

1 Indiquez votre adresse mail dans le dossier d'inscription au lycée et autorisez son utilisation pour des communications administratives et éducatives.

2 Surveillez votre boîte mail à partir de fin août : un message vous sera transmis par DocuSign avec pour objet : **Signature de la convention de prêt d'ordinateur Pack Numérique Lycéen**. Attention, dans certains cas, le message peut se trouver dans les spams de votre boîte de réception.

3 Cliquez sur le lien **Examiner le document** figurant dans ce message et laissez-vous guider.



Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prêt de l'ordinateur, merci de l'indiquer de la manière suivante :



Combien de temps dure le prêt ?

L'ordinateur est prêté pour toute la durée de la scolarité en lycée ou en MFR.

Le lycéen devra le restituer :

- ▶ **À la fin de sa scolarité au lycée**
- ▶ **s'il déménage** et s'inscrit dans un lycée d'une autre région,
- ▶ **s'il met fin à sa scolarité** pour s'engager dans la vie professionnelle ou s'il poursuit un projet personnel hors du lycée,
- ▶ **s'il quitte son lycée** actuel pour un CFA*

**Si le lycéen obtient en cours d'année un contrat d'apprentissage et qu'il poursuit ses enseignements au sein de sa classe au lycée, il pourra conserver l'ordinateur et continuer à bénéficier du Pack Numérique Lycéen.*

La remise de l'ordinateur

- ▶ **La distribution aura lieu directement au lycée**, à partir de mi-septembre.
- ▶ **Les codes de connexion** figureront sur le carton de chaque ordinateur.
- ▶ **La signature de la convention est indispensable** pour pouvoir récupérer l'ordinateur le jour de la livraison.
- ▶ **Il est nécessaire de conserver le carton d'emballage de l'ordinateur** (il vous sera demandé pour toutes procédures de retours, panne/casse...).

Que se passe-t-il si l'ordinateur est cassé ou en panne ?

- ▶ **Vous devez contacter le service d'assistance informatique** par mail ou par téléphone.
- ▶ Une procédure vous sera communiquée pour **retourner l'ordinateur dans son carton d'origine**.
- ▶ Au vu du diagnostic de la panne, **une réparation ou un remplacement à l'identique pourra être effectué**.

- ▶ **Un envoi par voie postale** à votre domicile ou au lycée sera assuré.
- ▶ La Région Normandie souhaite cependant responsabiliser les lycéens. **Cette réparation ou remplacement ne sera envisagé qu'une seule fois.**

Et si l'ordinateur est volé ou perdu ?

- ▶ **Vous devrez faire une déclaration auprès du commissariat de police** ou de la gendarmerie de votre choix et transmettre celle-ci par mail au service d'assistance informatique.
- ▶ **Un nouvel ordinateur pourra être fourni par envoi au domicile ou au lycée.**
- ▶ Dans ce cadre, **le remplacement par un nouvel ordinateur ne sera envisagé qu'une seule fois.**

Que faire si mon enfant change de lycée en Normandie ?

Il conserve l'ordinateur s'il rejoint un lycée partenaire du Pack Numérique Lycéen. Nos services seront automatiquement informés du changement.

POURQUOI ÉQUIPER LES LYCÉENS NORMANDS D'UN ORDINATEUR PORTABLE ?



→ La formation des jeunes Normands aux usages du numérique constitue un enjeu majeur pour la Région, les lycées et les autorités académiques.

Depuis septembre 2021, la Région Normandie a lancé le Pack Numérique Lycéen dans le but de renforcer l'autonomie des jeunes tout en les aidant à développer leurs compétences numériques.

À
NOTER

**AUCUN FRAIS
D'ADHÉSION NI
AUCUNE CAUTION
NE VOUS SONT
DEMANDÉS POUR
CE PRÊT.**

Le lycéen est administrateur de cet ordinateur. Il peut être amené à s'en servir à domicile, au lycée ou en classe à la demande de ses enseignants, dans le respect du règlement intérieur de l'établissement.



→ Vous trouverez en scannant le **QR Code** la vidéo de présentation de cet ordinateur



Assistance

Numéro vert gratuit

Pour toute demande concernant l'ordinateur
(livraison, panne, réparation...)

0 800 97 87 00 Service & appel
gratuits

du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
et le samedi de 8 h à 12 h

support.packnumeriquelyceen@normandie.fr

ou rendez-vous sur

normandie.fr



RÉGION
NORMANDIE